

La forme de la constitution influence-t-elle sur son efficacité ?

Par **Juristesenherbe**, le **08/10/2015** à **11:17**

Bonjour tout le monde,

Je suis en L1 et j'ai cette dissertation "La forme de la constitution influence-t-elle sur son efficacité" à faire pour la semaine prochaine.

J'ai cependant quelques problèmes quant à la compréhension du sujet.

Dans ma plaquette de TD, les documents relatifs à cette séance sont axés uniquement sur la Constitution de 1958, donc la constitution Française.

Je ne peux donc pas faire une sorte de dissertation "comparée" entre la forme écrite et la forme coutumière en GB par exemple ?

J'avais pensé faire un plan, mais un peu bateau... J'ai pas vraiment les titres exacts mais ça se résumerait à ça : Elle influence son efficacité (I), mais elle reste tout de même une règle de droit suprême(II).

Dans le I j'aurais développé le fait que les juges pouvaient interpréter la loi à leur manière + que certaines lois étaient créés en désaccord avec la Constitution parce qu'il y a trop d'articles/jurisprudences

Dans le II j'aurais développé le fait qu'elle soit intouchable malgré des révisions, qu'on s'appuie sur ce texte et que les lois doivent être en accord avec celui-ci...

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance

Par **Emillac**, le **08/10/2015** à **12:23**

Bonjour,

[citation] "*La forme de la constitution influence-t-elle sur son efficacité*"[/citation]

C'est quoi, ce pataquès ? Le chargé de TD sait-il écrire le français ?

[smile31]

Selon quels critères définit-on "l'efficacité" d'une constitution ?

[smile17]

Par **Juristesenherbe**, le **08/10/2015 à 12:26**

Mince ! Il faut enlever le "sur" dans mon sujet, c'est plutôt "**La forme de la constitution influence-t-elle son efficacité ?**"

Haha, la faute ne vient pas de mon chargé de TD mais de moi pour le coup, par contre je te rejoins sur ce point, c'est assez confus pour moi...